

**Rapport du Comité sur la gouvernance et la propriété des actions de
Presse-Ouest Ltée (POL) au conseil d'administration de la Société de la
francophonie du Manitoba (SFM)**

Le 10 avril 2018

Mandat du Comité sur la gouvernance et la propriété des actions de Presse-Ouest Ltée

Voici le mandat accordé au Comité sur la gouvernance et la propriété des actions de Presse-Ouest Ltée (ci-après « Comité ») en vertu de la résolution adoptée par l'assemblée générale extraordinaire des membres de la SFM en mai 2017 :

ATTENDU QUE :

Les membres de la SFM ont à plusieurs reprises par le passé tenté de restructurer la gouvernance et la propriété des actions de Presse-Ouest Ltée;

Le secteur de la presse écrite, et particulièrement en milieu minoritaire, fait face à des défis financiers grandissants;

On se doit d'éviter des pressions indues potentielles de notre organisme porte-parole provincial ou de tout autre organisme sur Presse-Ouest Ltée;

On doit se pourvoir de la structure de gouvernance et de propriété des actions de Presse-Ouest Ltée qui offrira le plus de chances de survie et d'épanouissement à Presse-Ouest Ltée, responsable de la publication et de la distribution du journal *La Liberté*;

Il est important de confier la responsabilité de la publication à des personnes engagées et investies dans l'entreprise de Presse-Ouest Ltée;

II EST PROPOSÉ QUE :

un comité soit formé pour étudier spécifiquement la structure de gouvernance et de propriété des actions de Presse-Ouest Ltée;

ce comité voit à assurer la structure qui correspondra le mieux aux principes essentiels du journalisme, qui assurera un environnement professionnel qui attire à l'avenir des rédacteurs et des journalistes de qualité à *La Liberté* et qui assurera le financement voulu pour la survie et l'épanouissement de l'entreprise;

ce comité soit composé de cinq (5) personnes comptant plusieurs années d'expérience en tant que propriétaire d'une entreprise ou en tant que conseiller professionnel d'entreprises connaissant bien les risques et les défis en affaires et ayant accepté d'y siéger, soit :

Rénald Rémillard, directeur général de la Fédération des associations de juristes d'expression française de common law inc.;

Christian Monnin, avocat chez Hill Sokalski Walsh Olson s.r.l.;

Mona Dupuis, copropriétaire d'AFM Plumbing and Heating et présidente de la Chambre de commerce francophone de Saint-Boniface;

Paul Prenovault, comptable professionnel agréé chez Grant Thornton et ex-président de la Chambre de commerce francophone de Saint-Boniface;

Jean-Marc Ruest, premier vice-président, Affaires commerciales et avocat général chez Richardson International.

ce comité consulte des personnes oeuvrant dans le milieu de la presse écrite comme Francis Sonier, président de l'Association de la presse francophone et/ou le PDG de Newspapers Canada, John Hinds, qui est francophile;

ce comité fasse rapport au nouveau conseil d'administration de la SFM à l'automne 2017; entretemps, la politique de non-ingérence de la SFM dans la gestion et la politique rédactionnelle de *La Liberté*, établie au cours des dernières décennies soit maintenue et que le conseil de Presse-Ouest Ltée soit nommé à partir de listes de noms fournies par le conseil d'administration de POL, selon la pratique établie depuis de nombreuses années.

Processus suivi par le Comité

Le Comité a été composé de Rénaud Rémillard, Mona Dupuis, Jean-Marc Ruest et Paul Prenovault. M^e Christian Monnin n'a pas fait partie du Comité étant donné qu'il a assumé la présidence de la SFM en octobre 2017 et qu'il aurait donc été en conflit d'intérêt.

Le Comité a consulté la professeure titulaire, Colette Brin, au Département d'information et de communication de l'Université Laval. D'ailleurs, Madame Brin, qui a déjà travaillé à *La Liberté*, a participé par conférence téléphonique à la rencontre avec POL le 11 janvier 2018. Madame Colette Brin a agi à titre de personne-ressource et non en tant que membre du Comité.

En plus de recevoir et consulter beaucoup de documentations pertinentes de la SFM et de POL avant d'entamer ses travaux, le Comité s'est rencontré seul à trois reprises soit le 14 novembre 2017, le 31 janvier 2018 et le 27 février 2018. Le Comité a aussi rencontré des représentants de la SFM le 12 décembre 2017 et des représentants de POL le 11 janvier 2018.

Quelques questions préliminaires

Indépendance journalistique

Le Comité reconnaît l'importance de l'indépendance journalistique, mais celui-ci ne croit pas que cette préoccupation doive être la seule, voire la principale question dans un monde où la viabilité économique des journaux, y compris celle de *La liberté* est menacée. D'ailleurs, le Comité croit que si la question de l'indépendance journalistique était un enjeu significatif en l'espèce, certaines mesures relativement simples pourraient être mises en place afin de régler celle-ci.

Statut d'œuvre de bienfaisance

La question du statut d'œuvre de bienfaisance détenue par la SFM n'a pas été traitée par le Comité puisque celui-ci est d'avis que cette question relève de la SFM et que de toute façon le Comité n'avait pas l'expertise requise pour se prononcer sur cette question. Le Comité a donc présumé que la SFM ne devait pas se départir, à tort ou à raison, de ses actions.

La réalité commerciale : un enjeu fondamental

Dans ses délibérations, le Comité s'est surtout préoccupé de la survie de *La Liberté* car son modèle d'affaires actuel occasionne un déficit annuel qui menace sa survie à long terme. Par conséquent, le Comité a identifié la survie et la réalité commerciale difficile de POL comme étant l'enjeu prioritaire. D'ailleurs, cette réalité difficile est bien connue à l'heure actuelle à cause du virage numérique et de ses conséquences sur les médias. La documentation remise au Comité lors de son étude était aussi claire à ce sujet. Pour cette raison, le Comité s'est donc beaucoup préoccupé de proposer un modèle et une structure de gouvernance qui donneraient les meilleures chances de succès à POL de survivre dans un univers où beaucoup de journaux sont à risques, y compris *La Liberté*.

Afin de permettre à POL et *La Liberté* de survivre et de s'épanouir, le Comité a identifié les éléments clés suivants :

- Besoin de sources de revenus alternatives pour subventionner les opérations de POL;
- Possibilité d'injections importantes en capital;
- Besoin d'avoir un ou des propriétaires engagés avec des expertises d'affaires;
- Besoin d'avoir un ou des propriétaires ayant à cœur le journalisme.

Le Comité ne croit pas qu'à ce point-ci, la SFM soit un actionnaire stratégique approprié pour POL, et ce, pour les deux raisons suivantes :

- La SFM n'a pas les moyens ni le mandat pour injecter des capitaux si cela pouvait s'avérer nécessaire;
- À cause de son mandat politique et communautaire, la SFM n'est pas outillée pour être un actionnaire stratégique durant une période où ceci serait nettement avantageux, voire essentiel, pour POL.

Dans la section *Restructuration de la relation SFM-Presse-Ouest Ltée*, qui précédait la résolution adoptée par l'assemblée générale extraordinaire des membres de la SFM en mai 2017, les deux options de restructuration proposées étaient soit d'avoir une entreprise sociale ou de créer une fiducie. Le Comité ne croit pas que la création d'une fiducie permettrait d'avoir un groupe d'actionnaires stratégiques aussi engagés que dans le cas d'une entreprise sociale.

Le Comité croit que la meilleure structure pour assurer le meilleur avenir possible pour POL est d'avoir une structure de gouvernance et de propriété qui marie l'initiative et la créativité du privé tout en maintenant un engagement envers le journalisme communautaire francophone. Il semble aussi que des personnes avec les moyens et les expertises requises seraient actuellement intéressées à s'engager en ce sens. Pour ces raisons, le Comité appuie donc à l'unanimité la création d'une entreprise sociale.

Recommandations

Le Comité recommande les éléments suivants au conseil d'administration de la SFM :

- Que la SFM entame les démarches nécessaires dans un avenir rapproché afin que POL soit transformé en entreprise sociale avec des actionnaires et administrateurs stratégiques qui ont démontré une volonté d'atteindre des objectifs sociaux par leur participation communautaire;
- Que la SFM s'assure que le principe de l'indépendance journalistique soit protégé dans le cadre de toute transformation de POL à une entreprise sociale;
- Que la SFM mette en place un processus ouvert et transparent avec des critères de sélection (par ex. : qualité du plan d'affaires, intérêt et expérience des investisseurs en affaires ou journalisme, etc.) qui permettraient d'avoir le meilleur groupe possible d'investisseurs stratégiques pour la nouvelle entreprise sociale;
- Que la SFM protège le nom de *La Liberté* et explore les meilleurs moyens pour que ceci puisse se faire.